

Garde nationale tunisienne

Année de création : 1956

Ministère de rattachement : Ministère de l'Intérieur

Statut du dirigeant : civil

Adresse du siège ou de l'état-major central

Route nationale 9, El Aouina TUNIS 2045 TUNISIE



Site web :

<https://www.interieur.gov.tn/article/statut-particulier-garde-nationale>

https://www.facebook.com/TunisieTunisie/?ref=page_internal

Histoire de l'institution

Avant l'indépendance, la gendarmerie française accompagne le corps expéditionnaire de Tunisie au printemps 1881. La force publique, qui s'implante dans ce protectorat, est transformée en compagnie en 1898, puis en légion en 1939. Cette dernière est dissoute en novembre 1956, à la suite des accords d'indépendance franco-tunisiens de mars 1956. Une gendarmerie prévôtale subsiste à Bizerte jusqu'en 1963.

La Garde nationale tunisienne est créée par le décret Beylical du 6 septembre 1956, cinq mois après l'indépendance du pays.

L'arrêté du 10 octobre 1956 fixe le statut particulier du corps. En 1962, l'emploi de commandant de la Garde nationale est créé par le décret n° 62-198 du 1^{er} juin. En 1969, l'école de la Garde nationale est mise en place à Bir Bouregba par la loi n° 69-64 du 31 décembre. En 1982, la loi n° 82-70 du 6 août portant statut général des forces de sécurité intérieure précise que la Garde nationale fait partie des forces de sécurité intérieure qui rassemblent les agents de la sécurité nationale, la police nationale, la protection civile et les agents des prisons et de la rééducation. En 1991, la Garde nationale compte 12 000 officiers et sous-officiers.

Légaliste lors de la révolution tunisienne de 2010-2011, le corps est maintenu après la chute du régime du président Ben Ali. Dépendant du ministère de l'Intérieur, la Garde nationale tunisienne se trouve aux avant-postes de la lutte contre les mouvements djihadistes en raison de son implantation rurale. Ses personnels patrouillent notamment dans les zones frontalières terrestres (le long de l'Algérie et de la Libye) tentant de freiner les trafics d'armes et d'hydrocarbures, mais également dans la zone frontalière maritime pour freiner les flux migratoires grandissants vers l'Europe.

La devise du corps est : « La Garde Nationale pour la Patrie ».

Organisation

Direction générale de la Garde nationale

Direction générale des services communs

- Direction des ressources humaines
- Direction du budget, des équipements et des bâtiments
- Direction des services techniques
- Direction des affaires sociales
- Direction de la formation

Direction générale des unités d'intervention

- Direction des moyens généraux
- Directions du maintien de l'ordre central et régional
- Direction des Unité spéciales
- Régiment des blindés
- Régiment des commandos
- Régiment de cavalerie
- Régiment canine
- Brigades rapides d'intervention
- Unité aérienne

Direction générale de la garde des frontières

- Direction des frontières terrestres
- Direction du soutien des unités frontalières terrestres
- Direction des frontières maritimes
- Direction du soutien des unités nautiques
- Direction de la garde maritime

Direction générale de la sécurité publique générale

- Direction de la sécurité générale
- Direction la sécurité routière
- Direction des explosifs et des matières dangereuses
- Direction des affaires judiciaires.
- Direction du contrôle et gestion des escortes, des explosifs et des matières dangereuses

Inspection générale de la garde nationale (IGGN) des opérations et des transmissions

Mutuelle de la garde nationale des opérations et des transmissions

Unité spéciale de la garde nationale (USGN)

Direction des opérations

Direction de la lutte contre le terrorisme

Direction du renseignement et des investigations (DRI)

Organisation territoriale :

La GNT est compétente sur 23 des 24 gouvernorats que compte la Tunisie, couvre 80% du territoire et comprend 55% de la population. Elle est organisée en 21 districts (groupement de gendarmerie départementale) qui comprennent 2 à 3 secteurs (compagnies) subdivisés en brigades (communautés de brigades), elles-mêmes subdivisées en postes (brigades de proximité).

Formations spécialisées :

- l'unité spéciale de la GNT (USGN) spécialisée dans le contre-terrorisme ;
- l'unité de commandos de La GNT (unité intermédiaire) ;
- le régiment des blindés ;
- le régiment cynophile ;
- le régiment de cavalerie ;
- l'unité aérienne constituée de 3 Bell 429 et seule force aérienne du MININT ;
- la Garde nationale maritime, autonome de la Marine nationale et seule force nautique du MININT ;
- 20 régiments d'intervention à 3 compagnies spécialisés dans le maintien de l'ordre.



USGN

Missions

Dans les limites territoriales relevant de sa compétence, la GNT est chargée :

- du maintien de l'ordre public ;
- de la préservation de la sécurité des personnes et des biens ;
- de la protection des frontières terrestres et maritimes ;
- de la circulation et de la sécurité des routes et des autoroutes et de leur contrôle ;
- de la sûreté publique, du constat des infractions et de la recherche de leurs auteurs ;
- des enquêtes judiciaires, du concours à l'exécution des décisions judiciaires et des règlements administratifs ;

- du renseignement sur tout ce qui a trait aux domaines de la vie politique, économique, sociale et culturelle,
- de la sûreté du tourisme ;
- du contrôle des matières explosives et dangereuses ;
- de la mobilisation et de l'incorporation, et de l'intervention graduelle au premier et au second degré sur l'ensemble du territoire de la République.

Personnels

La Garde nationale compte entre 28 000 et 30 000 hommes et femmes selon les estimations répartis sur plus de 5300 unités. Le personnel dispose d'un statut civil, ne loge pas en caserne et ne comporte pas d'appelés du contingent. Le recrutement féminin date de 1980.

Selon l'article 3 du décret n° 2006-1162 du 13 avril 2006 portant statut particulier des agents du corps de la Garde nationale, le corps de la Garde nationale est articulé selon les catégories suivantes :

- officiers : officiers généraux, officiers supérieurs et officiers subalternes
- sous-officiers
- caporaux

S'agissant du recrutement des officiers, deux voies d'accès sont possibles :

- Recrutement sur concours niveau Bac : les lauréats suivent avec leurs camarades des armées une scolarité de 5 ans à l'académie militaire puis un an d'application au centre de formation de la GNT à Bir Bouregba.
- Recrutement sur titre niveau Master : les lauréats suivent une scolarité d'un an au centre de formation de la GNT à Bir Bouregba.

S'agissant des sous-officiers, il faut noter un recrutement externe particulier de niveau bac+2 permettant aux lauréats de sortir directement avec le grade d'adjudant, à l'issue d'une année de formation à Bir Bouregba

Organismes de formation

La GNT dispose de 4 centres de formation (formation initiale et continue) :

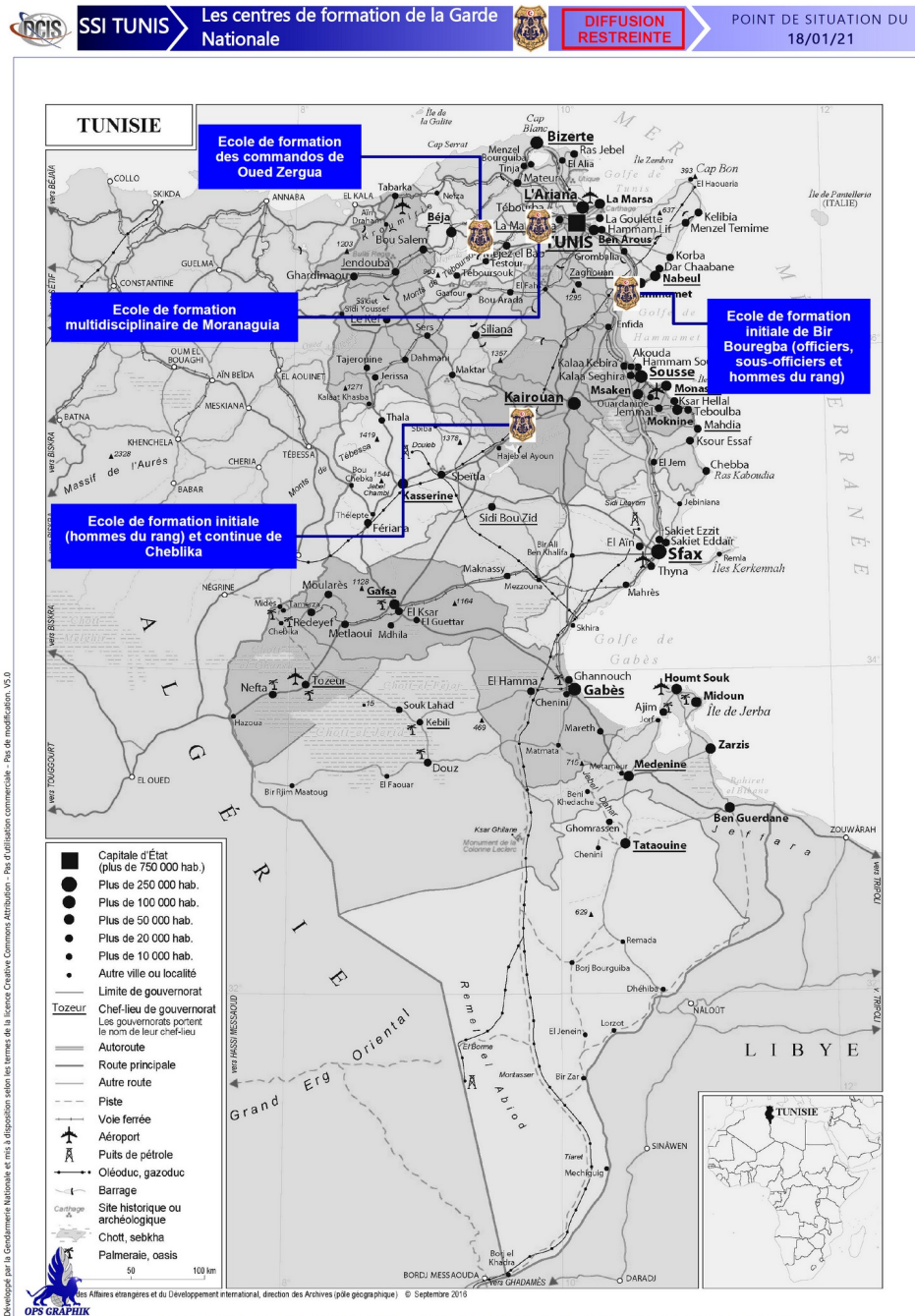
- École de la garde nationale et école d'application des officiers de Bir Bouregba.
- École des commandos d'Oued Zerga.
- École de formation continue de Chebika.
- Ecole pluridisciplinaire de Mornaguia (maintien de l'ordre, cynotechnie, renseignement, sécurité routière, cavalerie, langues). Le centre de formation spécialisé de la garde nationale maritime à Monastir dépend de Mornaguia.

Inspection générale de la garde nationale tunisienne (IGGNT)

Composée d'une direction des enquêtes administratives et d'une direction de l'inspection et de la planification, l'IGGNT est créée en 1975 et comporte 160 personnels qui

agissent d'initiative ou en complément des inspections réalisées par les échelons territoriaux.

En 2020 (dernières données connues), l'IGGNT avait procédé à 3039 inspections et 2755 enquêtes administratives.



Principaux équipements

- **Armement** : Steyr AUG, Sturmgewehr 58 (FN FAL).
- **Blindés de transport et de combat** : 20 Urutu 6x6 INGESSA (Brésil), 15 Typhoon MRAP (Streit Group canada), 9 Pit Bull VX (USA).....
- **Des engins lanceurs d'eau**
- **Nautiques** : 6 patrouilleurs 35m P350TN (CNV) 14 patrouilleurs Safe Boat de 15 m, des embarcations semi-rigides et des vedettes de 10 m notamment.
- **Aéronautiques** : 3 hélicoptères Bell 429.



Coopération

La garde nationale est membre de l'Association internationale de gendarmeries et forces de police à statut militaire (FIEP) depuis octobre 2016.

Les Gardes nationaux participent aux missions sous mandat de l'ONU, comme en Côte d'Ivoire, au Congo Centrafrique, au Darfour, au Cambodge, en Somalie, en ex-Yougoslavie, à Haïti.

Lettre d'intention du 2 octobre 2018, relative au renforcement de la coopération entre la garde nationale et la gendarmerie nationale.

Un rapprochement significatif est amorcé depuis 2022 entre l'inspection générale de la garde nationale tunisienne (IGGNT) et l'inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN). Parallèlement, une coopération étroite unit l'USGN et le GIGN dans de nombreux entraînements conjoints.